

**ASSIGNATION D'UN TÉMOIN (Subpoena)**  
(Article 36 C.p.p., 699 C.cr.)

Réf. :	
--------	--

**NOUS VOUS ENJOIGNONS**

1.  
NOM  
ADRESSE  
Apportez avec vous \_\_\_\_\_

2.  
NOM  
ADRESSE  
Apportez avec vous \_\_\_\_\_

3.  
NOM  
ADRESSE  
Apportez avec vous \_\_\_\_\_

**NOTE :**

**DE VOUS PRÉSENTER** sous les peines prévues par la loi devant :

la COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA MRC DE LOTBINIÈRE

Sise au **372, RUE ST-JOSEPH, LAURIER-STATION**

à **18H00** heures,

Le

pour témoigner à la demande de

la poursuite

la défense  
dans l'affaire de  
Inculpé(e) de

Nous avons signé

à **LAURIER-STATION**

, le

Personne autorisée  
**ISABELLE FRADETTE, GREFFIÈRE**

**TOUTE PERSONNE QUI COMPARAÎT DEVANT LE TRIBUNAL DOIT ÊTRE CONVENABLEMENT VÊTUE.  
VOIR INFORMATION AU VERSO**

**TÉMOIN**

## INFORMATIONS AU TÉMOIN

Vous avez l'obligation de vous présenter à la cour pour témoigner dans cette affaire. Si vous refusez de vous présenter, vous pourrez faire l'objet d'un recours judiciaire.

### TOUTE PERSONNE QUI COMPARAÎT DEVANT LE TRIBUNAL DOIT ÊTRE CONVENABLEMENT VÊTUE.

Suite à votre comparution en justice comme témoin, vous pourrez avoir droit à une compensation monétaire. Aussi, avant de quitter la cour municipale **veuillez présenter** votre demande de remboursement afin de déterminer **l'indemnité à laquelle vous avez droit**, selon le tarif en vigueur.

La cour municipale paie, dans la mesure prévue par règlement, les indemnités et allocations des témoins que le poursuivant assigne. Si vous êtes assigné comme témoin de la défense, vous devez produire votre demande de paiement au procureur qui vous assigne.

Apportez avec vous ce document et conservez vos reçus afin d'obtenir les allocations de déplacement. Vous avez droit au remboursement de vos frais réels de transport (autobus, automobile, train, etc.) **selon le mode le plus économique**, compte tenu de l'ensemble de frais allocations accordés conformément à la réglementation.

Veillez noter qu'à la demande de l'une ou l'autre des parties, l'exclusion des témoins peut être ordonnée par le juge. De plus, chacune des parties peut interroger et contre-interroger les témoins convoqués. Enfin si un témoin a des craintes pour sa propre sécurité, il peut, au moment de son identification, demander au juge que ses coordonnées demeurent confidentielles.

Finalement, il importe de préciser qu'il est interdit à un employeur ou à son agent de congédier, suspendre ou de déplacer un employé, d'exercer à son endroit des mesures discriminatoires ou de représailles ou de lui imposer toute autre sanction pour le motif que ce dernier est assigné ou a agi comme témoin.

## RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

### ALLOCATION AU TÉMOIN

#### DÉTAILS DU TRANSPORT

<input type="checkbox"/> Automobile	<input type="checkbox"/> Autres	Numéro d'immatriculation
-------------------------------------	---------------------------------	--------------------------

De	
À	<b>COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA MRC DE LOTBINIÈRE</b> 372, RUE ST-JOSEPH, BUREAU 4 LAURIER-STATION QC

#### Allocations

Distance ALLER/RETOUR

	KM
--	----

Date de la séance	Absence du domicile		Repas	Présence	Transport	Total
	Départ	Arrivé				
					- \$	- \$

**Grand Total** - \$

## AFFIRMATION SOLENNELLE DU TÉMOIN

Je soussigné témoin assigné en cette cause, affirme solennellement que :  
Les renseignements fournis concernant les frais de séjour et de transport sont exacts.  
Je fais cette affirmation solennellement sachant qu'elle a même effet que si elle était faite sous serment

Je déclare

ne pas avoir reçu paiement.

Affirme devant moi  
à **LAURIER-STATION**, le

\_\_\_\_\_  
Signature du témoin

\_\_\_\_\_  
Personne autorisée